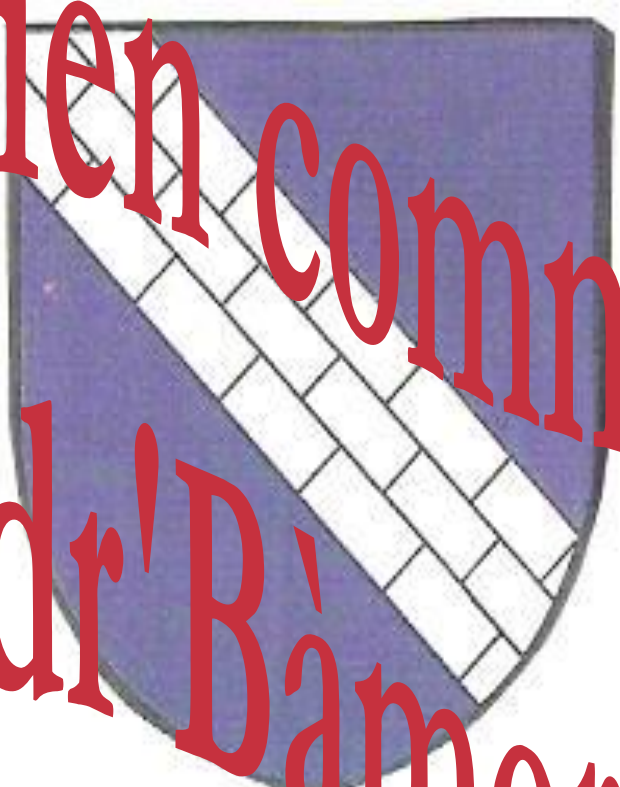


WILLER, La commune vous informe...

Le Lien communal dr' Bàmert

The coat of arms of the commune of Willer is a shield with a blue background. A diagonal band of white squares runs from the top left to the bottom right. The shield is surrounded by a blue border.

N° 49 Janvier 2021/Mars 2021

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été de tout repos. Cette pandémie nous a privés et nous prive encore de certaines de nos libertés, mais nous voulons être confiants en l'avenir et espérer des jours meilleurs.

Nos pensées vont particulièrement à celles et ceux qui, au cours de cette année, ont connu des épreuves et perdu un proche.

Privée de cérémonie des vœux du Nouvel An, je profite de ce Lien pour vous adresser mes vœux les plus sincères. Je vous souhaite pour 2021 ce qu'il y a de meilleur, pour vous, pour vos proches et pour nous tous dans ce monde tumultueux.

Je voudrais aussi remercier le personnel enseignant, le personnel du périscolaire, les agents intercommunaux et le personnel communal pour leur engagement sans faille en dépit des contraintes actuelles, ainsi que pour les excellentes relations que nous entretenons.

Merci également aux membres de l'équipe municipale pour le temps consacré à notre Commune.

Très belle année à toutes et à tous.

Prenez bien soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Rita HELL.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Septembre 2020

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(...) Mme Marie-Eve SCHWOB a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 3 - ACCORD SUR LE DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS PROPRES A LA FORET COMMUNALE DE WILLER

Madame le Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du Code Forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propres à la forêt communale de WILLER relevant du régime forestier, établi par l'Office National des Forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement d'Alsace dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du Code Forestier.

Madame le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la Commune.

Oùï les explications de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** sur le document des prescriptions propres à la forêt communale de WILLER relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement d'Alsace.

POINT 4 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire explique à l'Assemblée que suite au renouvellement du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sundgau, et dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), il y a lieu de désigner les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle précise que la CLECT se réunit lors de chaque nouveau transfert de charges entre les Communes et l'EPCI. Elle a pour mission de collecter les données et d'évaluer le montant des charges transférées, dans le cadre d'un transfert de compétence, pour permettre la fixation des Attributions de Compensation (AC).

La composition de la CLECT a été fixée à 64 membres titulaires et 64 membres suppléants, soit 1 titulaire et 1 suppléant par Commune.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des Conseillers Municipaux, désignés par leur Conseil Municipal.

Oùï les explications de Madame le Maire,

- Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 16 juillet 2020 relatif à l'installation du conseil communautaire ;
- Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses Communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;
- Vu la délibération n° 004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT à un membre titulaire et un membre suppléant par Commune ;
- Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui prévoit que le Conseil Municipal procède à une désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'approuver la désignation de Mme Céline HELL et de M. Jacky DOLL, pour remplir respectivement les fonctions de membre titulaire et membre suppléant au sein de la CLECT.

POINT 5 - APPROBATION DE DIVERS DEVIS

a) Mise en sécurité des fenêtres de la cuisine du bâtiment « Complexe Communal »

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un devis émanant des Ets STENGEL et relatif à la fourniture et pose de barres en tube inox à installer devant les fenêtres de la cuisine du bâtiment « Complexe Communal » afin d'en améliorer la sécurité, pour un montant de 1 672.32 € HT, soit 2 006.78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le devis émanant des Ets STENGEL et relatif à la fourniture et pose de barres en tube inox à installer devant les fenêtres de la cuisine du bâtiment « Complexe Communal » pour un montant de 1 672.32 € HT, soit 2 006.78 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise précitée ;
- de mandater cette dépense dès réception de la facture correspondante et de l'imputer sur les crédits inscrits à l'article 21318, inventaire n° B007, section d'investissement du budget primitif 2020.

b) Mise en sécurité de la rambarde de l'escalier d'accès au bâtiment « Complexe Communal »

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un devis émanant des Ets STENGEL et relatif à des travaux de mise en sécurité de la rambarde de l'escalier d'accès au bâtiment « Complexe Communal », pour un montant de 1 609.20 € HT, soit 1 931.04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le devis émanant des Ets STENGEL et relatif à des travaux de mise en sécurité de la rambarde de l'escalier d'accès au bâtiment « Complexe Communal », pour un montant de 1 609.20 € HT, soit 1 931.04 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise précitée ;
- de mandater cette dépense dès réception de la facture correspondante et de l'imputer sur les crédits inscrits à l'article 21318, inventaire n° B007, section d'investissement du budget primitif 2020.

c) Mise aux normes accessibilité du cimetière et du bâtiment de l'Eglise

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un devis émanant de la Société SOLAH (Wonder Makers) et relatif à la mise en place d'une rampe amovible en fibre de verre afin de mettre aux normes d'accessibilité le cimetière et l'Eglise, pour un montant de 1 275.20 € HT, soit 1 429.49 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de reporter cette décision à une séance ultérieure. En effet, il convient de vérifier si cette solution respecte bien les normes et vigueur et dans la négative, voir s'il est possible d'obtenir une dérogation.

POINT 6 - POINTS DIVERS

Informations et communications diverses

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- que la réception prévue en l'honneur des anciens élus se tiendra le vendredi 02 octobre 2020 à 19h dans la salle « Le Marronnier » ;
- que le repas des aînés ainsi que la réception du Nouvel An auront lieu le dimanche 10 janvier 2021 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) ;
- que Madame CASANOVA Josiane et Monsieur MULLER Fernand remercient la Commune pour la carte adressée à l'occasion de leur anniversaire.

Elle rappelle également aux élus qu'ils ont été destinataires d'un mail de la Communauté de Communes Sundgau invitant les éventuels candidats qui souhaitent siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs à se faire connaître auprès d'elle.

Par ailleurs, elle présente également les devis suivants :

- de l'Entreprise STENGEL concernant la fourniture et pose d'un escalier, d'une rampe et d'un garde-corps à installer au-dessus de l'entrée de service de la cuisine du bâtiment du « Complexe Communal » afin de permettre un accès au local situé au-dessus de la cuisine.
Ce projet fera l'objet d'une délibération ultérieure.
- d'ADEQUATION WEB relatif à l'installation d'une alarme dans le bâtiment de la Mairie en raison des problèmes techniques récurrents de celle actuellement en place.
Ce projet n'est plus d'actualité depuis le passage du technicien de HAGER qui a réinitialisé toute l'installation actuelle et dont le fonctionnement donne désormais satisfaction.

L'Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22H.

INFOS PRATIQUES

Travaux d'aménagement du chemin des Vignes



Les travaux du Chemin des Vignes ont été menés à bien.

Nettoyage des trottoirs

Nous rappelons aux riverains la nécessité de procéder au nettoyage du trottoir devant leur propriété et d'enlever la neige si nécessaire.



Poubelles au cimetière

Nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes de tri affichées sur chaque bac afin d'éviter un refus de ramassage.

LES ANNIVERSAIRES



En Janvier

Le 03	70 ans	Mme MARY Patricia
Le 04	78 ans	M.STAMPFLER Joseph
Le 10	74 ans	Mme BRAND Hugnette
Le 11	86 ans	Mme HELL Mathilde
Le 20	85 ans	M.BRAND Armand
Le 23	71 ans	M.JAECKY Jean-Marie
Le 27	75 ans	M. JAEGER Jean
Le 31	85 ans	Mme HELL Marie

En Février

Le 21	72 ans	M. JAECKY François
Le 27	82 ans	Mme WALCH Claudette

En Mars

Le 1 ^{er}	73 ans	Mme SCHERER Monique
Le 14	79 ans	M HELL Louis
Le 20	75 ans	Mme SOTIN Mireille
Le 28	74 ans	Mme SCHULTHEIS Madeleine

REMERCIEMENTS



- ✚ La solidarité et la générosité de nos administrés ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes handicapées de l'APEI Sud Alsace.
L'édition 2020 a permis de vendre 147 brioches dans notre commune pour un montant de 745€ dont 10 € de dons.
Le Président M. HEINIS Fernand, remercie les personnes pour leur générosité au nom des personnes résidentes et usagères de l'APEI.
- ✚ Deux Défibrillateurs ont été installés dans notre Commune :
l'un à la Mairie, l'autre au Complexe Communal.
Un Grand MERCI à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour avoir eu la générosité de financer ces équipements !



A L'ECOLE

POMME d'HABITUDE mais pas tout à fait comme d'habitude...

Les écoles de Hundsbach et de Willer participent cette année à la campagne « POMME d'habitude » initiée par la Communauté de Communes Sundgau en partenariat avec la maison de la Nature du Sundgau.

Si les sorties dans les vergers des villages ont dû être différées suite au confinement et à la situation sanitaire les intervenants de la maison de la nature ont malgré tout pu accompagner les élèves.

A Willer les participants ont pu appréhender la haie fruitière intégrée au complexe communal au travers de petits jeux sensoriels et sensibles (toucher les arbres, écouter les oiseaux, dessiner le paysage...).

L'après-midi la classe, répartie en groupes, a pu découvrir tous les secrets du jus de pomme : dégustation de différentes variétés, pressage des pommes grâce à une station mobile...





POMME *d'habitude*

Campagne d'animation scolaire

La Communauté de Communes Sundgau (CCS) lance sa première campagne d'animation sur le thème des vergers à destination des classes des écoles de son territoire avec l'intervention de la Maison de la Nature du Sundgau.

Cette campagne s'intègre dans le cadre d'un programme d'actions porté par la CCS pour la protection et la valorisation des vergers :

« Objectif vergers ».

Pourquoi les vergers :

- Abritent une biodiversité variée,
- Contribuent à la capture du CO₂,
- Permettent de limiter l'érosion des sols,
- Préservent les paysages et la culture rurale,
- Soulagent le bétail en été en offrant des zones d'ombre,
- Regorgent d'intérêt pour : les apiculteurs, les arboriculteurs, les agriculteurs, les botanistes, les habitants, les promeneurs et les amoureux de la nature,
- Et enfin et surtout, créent du lien social dans la commune par ses nombreuses anecdotes et pratiques d'hier et d'aujourd'hui.

Nous, les vergers, on y tient !





AU THÉÂTRE DE FREIBURG IM BREISGAU : SAUVER UNE PRINCESSE PAS COMME LES AUTRES

C'est grâce à la contribution des élèves bilingues scolarisés à Hundsbach ainsi qu'à Willer que la princesse Henriette-Rosalinde-Audora a pu être sauvée.

Les élèves ont profité de leur passage à Fribourg pour assister en janvier 2019 à une représentation de la pièce de théâtre « In einem tiefen, dunklen Wald » d'après le roman de Paul Maar.

Une prestation bien enlevée qui a ravi les yeux et les oreilles de tous les élèves ainsi que des parents accompagnateurs.



*So haben die Kinder unserer Klassen das Stück gefunden.
Es war ...*



spannend

kurzweilig

schön

interessant

lustig

furchterregend

gut

bezaubernd



En 2021, l'Armée de Terre va recruter environ 16 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans. Nous vous proposons des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Prenez un rendez-vous sur : [SENGAGER.FR](https://www.sengager.fr)

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :

1A rue Vauban - 68100 MULHOUSE Tél : 03 89 60 51 43

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

Du lundi au jeudi : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h30

Le vendredi : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00

Permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (Entrée par le 152°RI) Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

Du mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

(Se renseigner pour les vacances scolaires au 03 89 60 51 43)

Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de Guebwiller et Altkirch

(Se renseigner pour les dates et les horaires au 03 89 60 51 43)

GRIPPE AVIAIRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES
OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT
À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.

- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

INFOS COMCOM

ORDURES MENAGERES

Quelques nouveautés concernant la redevance de gestion des ordures ménagères

Elle comprend toujours une part fixe et une part variable.

1. Le montant de la part fixe sera désormais le même pour toutes les catégories de ménages, soit 176 euros par foyer et par an à compter du 01/01/2021. Son règlement pourra être mensualisé à l'aide du formulaire déposé dans les boîtes aux lettres, à renvoyer impérativement avant le 15/01/2021, dernier délai.
2. Quant à la part variable, le forfait annuel de levées passe de 6 à 2 par an (soit 1 levée par semestre). Toute levée supplémentaire sera facturée en fonction du volume de votre bac, selon tarif indiqué dans le tableau ci-dessous.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser directement à la Communauté de Communes d'Altkirch, Service « Bien trier » (toutes les coordonnées figurent sur le calendrier de collectes des déchets qui vous a été distribué).

Nature de la prestation	Montant en euros
Part fixe forfaitaire (<i>particuliers et communes</i>)	88 € par semestre
Part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles	0,067 € par litre
Prix d'accès aux déchèteries non équipées d'une pesée homologuée, par visite (au-delà du quota inclus dans la part fixe)	23 €
Prix d'accès aux déchèteries équipées d'une pesée homologuée, au kilogramme (au-delà du quota inclus dans la part fixe)	0,15 € par kg
Prix de location de serrure	2 € par semestre
Prix pour remplacement des clefs de serrure	7,50 € par clé
Prix de livraison de bacs	25 € par livraison
Prix pour nettoyage de bacs	100 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume inférieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	25 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume supérieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	111 € par bac
Prix de remplacement de carte d'accès	5 €



Le service déchets de la Communauté de Communes est directement joignable via une ligne directe, une adresse mail du service et sur la page Facebook. Les usagers peuvent ainsi bénéficier d'un accueil à distance dédié pour toutes leurs questions et démarches relatives aux déchets.

SERVICE
DÉCHETS

Les horaires d'ouverture

et contact



ALTKIRCH
QUARTIER PLESSIER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h-12h30	9h-12h	9h-12h	10h-12h	9h-12h
Après-midi	13h30-18h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h

Contact www.cc-sundgau.fr
www.facebook.com/ccsundgau
 Tél : 03 89 08 36 24
 Mail : bien-trier@cc-sundgau.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Mme Schwob vous accueille :

les mardis de 17h à 19h

les vendredis de 9h à 11h et **uniquement sur R.D.V**

Permanence du Maire le Mardi de 17h à 19h et sur RDV.
En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message
soit : ★ en appelant au ☎ **03.89.07.87.64**

★ par courriel à l'adresse : mairiewiller@orange.fr

Pour information, des masques tissus sont disponibles en
Mairie sur simple demande.

💣 **Port du masque obligatoire**



Afin de respecter les nouvelles restrictions liées au couvre-feu
de 18h,

**L'ouverture au public du Mardi soir est avancée
de 16h à 18h.**



*Jeter dans le TRI sacs jaunes CARTON/PAPIER pour recyclage – Ne pas jeter sur la voir publique !
Imprimé par la Commune*